



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 84228

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les préoccupations de SOS Familles Emmaüs France qui accorde aux ménages en difficulté des avances financières, sans frais ni intérêts, mais remboursables intégralement, permettant ainsi d'aider d'autres familles. Or, il est constaté une augmentation du surendettement structurel des ménages qui ont recours aux crédits sans en maîtriser les dangers, cédant ainsi aux facilités inconsidérées proposées par certains organismes. C'est pourquoi, face à cette dégradation grandissante, il lui demande de bien vouloir faire étudier et mettre en oeuvre toutes les mesures visant à responsabiliser les organismes qui accordent des prêts, sans étude préalable sérieuse de solvabilité.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84228

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 876